

CTPU – CTPMESR : Deux scrutins décisifs dans l'enseignement supérieur !

POUR SE DEFENDRE, VOTER ET FAIRE VOTER

POUR LA LISTE SNESUP AU CTPU ET FSU AU CTPMESR

Quel que soit votre statut, enseignant-chercheur, enseignant du second degré, BIATOSS, non titulaire, vous êtes électrice ou électeur, SOIT pour le CTPU (pour les MCF et les PR hors médecine), SOIT pour le CTPMESR (pour tous les autres).

Ces élections sont l'occasion de faire passer un message fort. La loi LRU, ses décrets d'application, l'autonomie dévoyée, sont nocifs pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche. La casse du service public, le démantèlement de l'enseignement supérieur et de la recherche, le sabotage de la formation des enseignants, la mise en concurrence des collègues entre eux, les désassociations et les exclusions de laboratoires, les salaires et primes à la tête du client, le recours croissant à l'emploi précaire, et maintenant les menaces sur les statuts des enseignants du second degré : **personne n'en veut. IL FAUT ARRETER !**

Votez et faites voter pour le CTPU par correspondance avant le 4 février ou votez pour le CTPMESR à l'urne dans votre établissement le 19 janvier. Votez nombreux et faites voter massivement les collègues afin que les modalités aberrantes des scrutins CTP ne nous obligent pas, faute de quorum, à recommencer ces élections en mars.

Au CTPU, votez et faites voter pour la liste des candidats présentée par le SNESUP-FSU
au CTPMESR, votez et faites voter FSU

Vous marquerez par ce choix votre soutien à notre organisation qui, depuis le début, combat la loi LRU, qui a œuvré en 2009 pour que l'opposition aux mesures néfastes du gouvernement soit la plus massive. Le SNESUP sera dans ces deux CTP ministériels votre porte-parole et le plus déterminé des opposants à la destruction de nos statuts, au bradage du supérieur aux intérêts privés, à l'installation dans nos établissements de l'autoritarisme, la suspicion et l'exclusion.

Soutenez par votre vote une organisation qui se bat contre le démantèlement du service public d'enseignement supérieur et de recherche, et pour une réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche publics permettant de donner un nouvel élan à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et de la réussite des étudiants, et au développement d'une recherche de haut niveau dans tous les champs disciplinaires.

**Pour dire non au déclin programmé du service public d'enseignement supérieur et de recherche
Pour dire oui à un service public d'enseignement supérieur et de recherche revitalisé
Votez et faites voter pour le SNESUP et la FSU**

Modalités pratiques

Le vote au CTPU commençant le 4 janvier, vous **devez** avoir reçu le matériel à votre adresse personnelle ou à votre adresse professionnelle selon l'établissement. Il se fait sur liste nominale de candidats. Pour le CTPMESR, le vote se fait sur sigle FSU. Pour le CTPMESR, si vous êtes absent le 19, il est encore possible de demander à votre président de voter par correspondance. Le SNESUP est intervenu auprès de la Ministre pour lui demander une prolongation des délais, vu le retard pris par de nombreux établissements pour l'information des collègues. **En cas de problème, intervenez auprès du président et n'hésitez pas à recourir au SNESUP, notamment pour le CTPMESR en raison d'une date limite (7 janvier) impossible à respecter.**

Le SNESUP appelle les sections à organiser partout des assemblées générales –auxquelles peuvent participer les membres de la direction nationale- à appeler au vote massif, à faire de ces scrutins une caisse de résonance de la colère du monde universitaire.